

N °

**Modification de la directive relative aux  
exigences minimales concernant la  
conception ou l'équipement des  
véhicules de dépannage**

StV 22/7341.1/40-00

Bonn, (date)

J'annonce par la présente la «modification de la directive relative aux exigences minimales concernant la conception ou l'équipement des véhicules de dépannage» (article 52, paragraphe 4, point 2), du StVZO [code de la route]).

La «directive relative aux exigences minimales concernant la conception ou l'équipement des véhicules de dépannage» (VkB. 2020, édition 17, n° 135, p. 550, du 15 septembre 2020) est par la présente abrogée. Ce faisant, l'étendue de l'équipement est adaptée au type de véhicule endommagé (voiture, camion) et l'espace de chargement disponible du véhicule de dépannage est également pris en compte. En outre, la liste des équipements est désormais présentée sous forme de tableau. Étant donné que la proportion de véhicules électriques et le nombre de pannes qui y est associé sont actuellement faibles, il n'est pas encore possible de fournir des informations fondées sur les outils spéciaux requis dans ces cas. Pour cette raison, une révision de la directive pourrait être à nouveau nécessaire dans les années à venir.

Ministère fédéral des transports et des infrastructures numériques

p.  
Iris Reimold

**Modification de la directive relative aux exigences minimales concernant la conception ou  
l'équipement des véhicules de dépannage**

Les véhicules de dépannage au sens de l'article 52, paragraphe 4, point 2), du StVZO sont reconnus comme:

- 1 dépanneuses;
- 2 véhicules de dépannage;
- 3 véhicules munis de l'équipement approprié principalement pour remédier aux pannes techniques sur site;
- 4 véhicules munis principalement de l'équipement approprié pour la réparation de pneumatiques crevés sur site.

**Conditions de l'agrément**

En ce qui concerne le point 1: Reconnaissance conformément à l'article 2, paragraphe 17, du FZV [Fahrzeug-Zulassungsverordnung - règlement relatif à l'autorisation des véhicules] en tant que

machine de travail automotrice. Les lignes directrices pour la validation des dépanneuses (camions à grue) en tant que machines de travail du 9.6.1967 (VKB1 1967 S 394) s'appliquent ici. En ce qui concerne le point 2: Véhicules à moteur pour le transport (enlèvement) de véhicules endommagés ou en panne munis d'équipements techniques pour le levage de ces véhicules (par exemple treuil à câble ou grue de charge).

En ce qui concerne le point 3: L'équipement de ces véhicules à moteur comprend au moins les éléments visés aux points a), b11), b21, b31) et b41) du tableau.

En ce qui concerne le point 4: Les équipements de ces véhicules à moteur incluent au moins les éléments visés aux points a), b12), b22) et b32) du tableau; en outre, un espace de transport approprié pour les pneumatiques à remplacer est disponible en cas de pneumatiques crevés pour les véhicules > 3,5 t PTAC <sup>(1)</sup>.

#### Tableau des équipements des véhicules visés aux paragraphes 3 et 4:

N°	Type de véhicule de dépannage	Équipements destinés à être utilisés avec des véhicules accidentés	
		≤ 3,5 t PTAC <sup>(1)</sup>	> 3,5 t PTAC <sup>(1)</sup>
a	Équipement pour sécuriser l'accident ou le lieu d'intervention		
	Panne véhicules d'assistance ≤ 3,5 t PTAC <sup>(1)</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 Cales de roue</li> <li>- 1 Drapeau d'avertissement, rayé blanc et rouge</li> <li>- 3 Triangle de signalisation</li> <li>- 3 feux d'avertissement mobiles conformément à l'article 53 a, paragraphe 1, du StVZO ou voyants clignotants portables conformément à l'article 53 b, paragraphe 5, point 7), du StVZO</li> <li>- 5 cônes de circulation entièrement réfléchissants (pliants) selon DIN EN 13422:2020, hauteur de 500 mm. Les cônes de circulation (pliants) ont un corps de base rouge et correspondent au panneau 610 de l'ordonnance de circulation routière. Ils satisfont aux exigences de la norme DIN EN 13422:2020 et répondent ainsi aux exigences des classes suivantes: Classe de forme S1, classe de poids W2 ou W3, classe de luminance de visibilité diurne LB, valeur minimale de rétroréfléchissement classe R2, au moins classe RL2 pour le coefficient de luminance rétroréfléchissant <math>R_L</math>, distribution de luminance relative de la classe <math>L_{rel}2</math>, valeur rétroréfléchissante dans la classe de conditions humides WT1. Alternativement, au lieu des classes R2 et RL2 selon la DIN EN 13422:2020 pour les cônes de circulation pliants, les exigences de performance pour les matériaux rétroréfléchissants conformément au chapitre 6 de la norme DIN ISO 20471:2017 peuvent être appliquées.</li> </ul>	
	Panne véhicules d'assistance > 3,5 t PTAC <sup>(1)</sup> et tous les fourgons	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 Cales de roue</li> <li>- 1 Drapeau d'avertissement, rayé blanc et rouge</li> <li>- 3 Triangle de signalisation</li> <li>- 5 feux d'avertissement mobiles conformément à l'article 53 a, paragraphe 1, du StVZO ou voyants clignotants portables conformément à l'article 53 b, paragraphe 5, point 7), du StVZO</li> <li>- 10 cônes de circulation entièrement réfléchissants (pliants) selon DIN EN 13422:2020, dont au moins 5 cônes de circulation de 750 mm de haut et les cônes de circulation restants d'au moins 500 mm de hauteur. Les cônes de circulation (pliants) ont un corps de base rouge et correspondent au panneau 610 de l'ordonnance de circulation routière. Ils satisfont aux exigences de la norme DIN EN 13422:2020 et répondent ainsi aux exigences des classes suivantes: Classe de forme S1, classe de poids W2 ou W3, classe de luminance de visibilité diurne LB, valeur minimale de rétroréfléchissement classe R2, au moins classe RL2 pour le coefficient de luminance rétroréfléchissant <math>R_L</math>, distribution de luminance relative de la classe <math>L_{rel}2</math>, valeur rétroréfléchissante dans la classe de conditions humides WT1. Alternativement, au lieu des classes R2 et RL2 selon la DIN EN 13422:2020 pour les cônes de circulation pliants, les exigences de performance pour les matériaux rétroréfléchissants conformément au chapitre 6 de la norme DIN ISO 20471:2017 peuvent être appliquées.</li> </ul>	
b	Équipement pour la réparation de pneus crevés		
	Outil		
b11	Tous	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 de chaque pour les mandrins, les poinçons à marquer et les ciseaux</li> <li>- 1 de chaque pour les connecteurs d'allumage, plats, semi-circulaires et ronds</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 de chaque pour les mandrins, les poinçons à marquer et les ciseaux</li> <li>- 1 de chaque pour les connecteurs d'allumage, plats, semi-circulaires et ronds</li> </ul>

<sup>(1)</sup> poids total autorisé en charge

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 Ensemble de clés à fourche (tailles des clés de 6 à 22)</li> <li>- 1 jeu de clés polygonales (tailles des clés de 6 à 22) droites et coudées</li> <li>- 1 Ensemble de clés à douilles (tailles des clés de 6 à 22)</li> <li>- 1 Ensemble de clés Allen (tailles des clés de 4 à 10)</li> <li>- 1 Clé de roue ou clé d'écrou de roue pour les tailles standard d'écrous de roue</li> <li>- Clés à bougie ou douilles de clés à douille (clés de taille 14, 16, 18 et 21)</li> <li>- 1 Aimant sur extension flexible</li> <li>- 1 Ensemble de tournevis</li> <li>- 1 paire de chaque pour les pinces combinées, coupeuses latérales et pinces à pompe à eau</li> <li>- 1 Brosse métallique</li> <li>- 1 Marteau</li> <li>- 1 Marteau en caoutchouc ou en plastique</li> <li>- 1 Levier de montage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 Ensemble de clés à fourche (tailles des clés de 6 à 32)</li> <li>- 1 jeu de clés polygonales (tailles des clés de 6 à 32) droites et courbes</li> <li>- 1 Ensemble de clés à douilles (tailles des clés de 6 à 22)</li> <li>- 2 Ensemble de clés Allen (tailles des clés de 4 à 12)</li> <li>- 1 Clé de roue ou clé d'écrou de roue pour les tailles standard d'écrous de roue</li> <li>- Clés à bougie ou douilles de clés à douille (clés de taille 14, 16, 18 et 21)</li> <li>- 1 Aimant sur extension flexible</li> <li>- 1 Ensemble de tournevis</li> <li>- 1 paire de chaque pour les pinces combinées, coupeuses latérales et pinces à pompe à eau</li> <li>- 1 Brosse métallique</li> <li>- 2 Marteaux (300 g et 800 g)</li> <li>- 1 Marteau en caoutchouc ou en plastique</li> <li>- 2 Levier de montage</li> </ul>
b12	Tous	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 Ensemble de petits outils (par exemple, des cutters et des outils d'ébavurage)</li> <li>- 1 Boîte à petit outillage (tournevis, pinces, etc.)</li> <li>- 1 Boîte de clés à douilles interchangeables en version longue (tailles des clés de 24 à 27 mm)</li> <li>- 1 Marteau de serrurier</li> <li>- 1 Ensemble de leviers de montage</li> <li>- 1 Ensemble de joints de pompe pour les pneumatiques standard de voiture et/ou de camion sans chambre à air</li> <li>- 1 Clé de roue ou clé d'écrou de roue pour les tailles standard d'écrous de roue</li> <li>- 1 Clé dynamométrique pour couples de 60 à 300 Nm</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 Ensemble de petits outils (par exemple, des cutters et des outils d'ébavurage)</li> <li>- 1 Boîte à petit outillage (tournevis, pinces, etc.)</li> <li>- 1 Boîte de clés à douilles interchangeables en version longue (tailles des clés de 24 à 36 mm)</li> <li>- 2 Marteaux de serrurier (300 g et 800 g)</li> <li>- 1 Ensemble de leviers de montage</li> <li>- 1 Ensemble de joints de pompe pour pneus sans chambre standard pour camion</li> <li>- 1 Clé de roue ou clé d'écrou de roue pour les tailles standard d'écrous de roue</li> <li>- 1 Débloqueur d'écrou de roue (par exemple amplificateur de couple, clé à chocs)</li> <li>- 1 Clé dynamométrique pour couples de 140 à 760 Nm (3/4" avec extension et adaptateur pour 1")</li> </ul>
<b>Équipement</b>			
b21	Tous	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 Jacks</li> <li>- 1 Chandelle ou soutien de cric</li> <li>- 1 Aide au pompage (pompe à air, compresseur ou bouteille d'air comprimé)</li> <li>- 1 Multimètre numérique (multimètre)</li> <li>- 1 OBD <sup>(2)</sup>-dispositif de diagnostic embarqué</li> <li>- 1 Lampe de travail</li> <li>- 1 bombe aérosol de chacun des pulvérisateurs multifonctionnels et nettoyeurs de frein</li> <li>- 1 Câble de remorquage</li> <li>- Équipement de démarrage de batterie (12 volts) avec câble d'appoint, conçu pour les moteurs diesel</li> </ul>	
b22	Tous	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 Jacks</li> <li>- 1 Ensemble de chandelles</li> <li>- 2 Cales de roue</li> <li>- 1 Aide au pompage (pompe à air, compresseur ou bouteille d'air comprimé)</li> <li>- 1 Un instrument de mesure de la pression des pneus</li> <li>- 1 Lampe de travail</li> </ul>	
<b>Matériel de remplacement</b>			
b31	Tous	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ruban isolant et ruban de réparation autovulcanisant</li> <li>- Inserts de valve</li> <li>- Câbles de remplacement pour véhicules automobiles électriques en sections transversales standard</li> <li>- Attachés de câbles de différentes longueurs</li> </ul>	

<sup>2)</sup> pour toutes les normes OBD communes à partir de OBD II

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tuyaux de remplacement de carburant et/ou d'eau dans des tailles standard avec un matériau de fixation approprié</li> <li>- Fil de liaison</li> <li>- Sources lumineuses de remplacement de l'équipement d'éclairage prescrit</li> <li>- Fusibles d'un type commun pour différentes intensités</li> </ul>	
b32	Tous	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valves communes</li> <li>- Matériel de réparation des pneumatiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valves et extensions de valves courantes</li> <li>- Écrous de roue communs et joints d'étanchéité</li> <li>- Matériel de réparation des pneumatiques</li> </ul>
Matériel de nettoyage pour combustibles, eau			
b41	Tous	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 15 Litres de carburant (diesel ou essence, séparés selon les besoins)</li> <li>- 5 litres de solution aqueuse d'urée</li> <li>- 10 litres d'eau</li> <li>- Quantité suffisante de liants à l'huile</li> <li>- Pelle, balai, poubelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 10 litres d'essence</li> <li>- 10 litres de diesel</li> <li>- 5 litres de solution aqueuse d'urée</li> <li>- 10 litres d'eau</li> <li>- Quantité suffisante de liants à l'huile</li> <li>- Pelle, balai, poubelle</li> </ul>

La validation au point 22 du certificat d'immatriculation, partie I, relative à la reconnaissance en tant que véhicule de dépannage, devrait se lire comme suit: «Reconnu comme véhicule de dépannage conformément à l'article 52, paragraphe 4, point 2), du StVZO».

PROFÉ